



VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

**AVIS PUBLIC**

**RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION  
EXERCICE FINANCIER 2021**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le rôle d'évaluation foncière triennal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, déposé le 22 octobre 2018, sera en vigueur pour son 3<sup>e</sup> exercice en janvier 2021. Il est disponible pour consultation à l'hôtel de ville et peut être consulté durant les heures d'ouverture des bureaux.


Conformément aux dispositions législatives applicables, avis est donné que toute personne ayant un intérêt peut déposer une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter.

Pour être recevable, cette demande doit être faite sur le formulaire prescrit à cet effet et être transmise, soit au cours de l'exercice financier pendant lequel survient l'événement justifiant une modification au rôle ou au cours de l'exercice suivant par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac  
Service de la trésorerie  
3000, chemin d'Oka  
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

La demande doit également être accompagnée de la somme d'argent nécessaire déterminée par le règlement numéro 674 de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à défaut de quoi, elle sera réputée ne pas avoir été déposée. Vous pouvez obtenir, du bureau de la trésorière de la Ville, les informations nécessaires en ce qui concerne la somme d'argent à joindre à une demande de révision.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 23<sup>e</sup> jour de septembre 2020.

  
Marie-Josée Russo  
Greffière